

# ■ BON DE COMMANDE

# ■ DEMANDE DE DEVIS

Saison 2024-2025



Vous pouvez nous envoyer votre **bon** par mail, le remplir en ligne sur notre site web ([www.douarden.bzh](http://www.douarden.bzh)) ou par La Poste à : SCIC Douar Den • 1 rue Charles Tellier • 56300 Pontivy

- Merci de remplir tous les champs svp -

Raison sociale:

SIRET:



Nom, prénom:

N° de TVA intra:

Adresse:

Code postal, ville:

Courriel:

Portable:



Téléphone & courriel (pour la facturation):

Mode de règlement choisi:  Virement (à réception)  Chèque (à réception)  LCR à 30 JFDM (joindre un RIB)  
(pour le paramétrage de votre compte client)



Adresse de livraison (si différente):

Contact livraison (nom, prénom, téléphone):



Commande groupée?  Non  Oui / Nom de la ferme de livraison:

Pour les commandes groupées, merci d'envoyer **toutes les commandes en même temps, facturation individuelle à partir de 200 kg**, en dessous une facture globale sera établie sur la ferme qui passe la commande.

Nous prenons les commandes à partir de 25 kg. Des frais de préparations seront appliqués aux commandes inférieures à 1 250 kg: 25 à 200 kg: +30% / 225 à 500 kg: +20% / 525 à 1 250 kg: +10%. Tous nos tarifs sont des prix départ.

VARIÉTÉ	CALIBRE	CONDITIONNEMENT	POIDS TOTAL	SEMAINE DE LIVRAISON SOUHAITÉE



Vous allez recevoir notre confirmation de commande ou devis par email avec le coût du transport. Celle-ci ne sera validée qu'à réception de votre retour par « bon pour accord ». Un règlement total ou partiel pourra vous être demandé.

Vous serez contacté par sms 1 ou 2 semaines avant la date initialement prévue de l'envoi de vos plants pour vous indiquer le jour de livraison. **Merci de répondre rapidement à ce sms pour une éventuelle modification de date de livraison.**



# Conditions générales de vente

## COMMANDE

Toute commande passée n'est valable que si elle est confirmée par retour de courrier ou de mail avec la mention « Bon pour accord », la date et le nom du client, ainsi que le mode de règlement choisi (joindre RIB en cas de règlement par LCR). Le « bon pour accord » vaut pour acceptation des CGV. La réduction des quantités en commande n'est possible que jusqu'au 15 janvier de chaque année. Passée cette date, la commande sera facturée dans sa globalité, sauf accord express.

## RÈGLES APPLICABLES

La présente vente est régie par les présentes conditions générales de vente et par les règles et usages RUCIP, dernière édition, en toutes ses dispositions non contraires aux présentes conditions générales. L'acheteur déclare connaître l'ensemble des règles et usages du Commerce Intereuropéen des Pommes de Terre et les Règlements d'Expertise et d'Arbitrage institués par le code RUCIP. Tous les litiges seront soumis en France à la commission d'arbitrage RUCIP basée à Paris, lieu et commission d'arbitrage expressément convenus, cette commission sera la seule compétente pour les arbitrages au premier et au second degré. En cas de conflit entre les conditions générales de vente de la S.C.I.C. DOUAR DEN/BIO-PLANTS et du RUCIP applicables, les conditions générales de vente de la S.C.I.C. DOUAR DEN/BIO-PLANTS prévalent.

## EXÉCUTION DES VENTES

Nos marchandises sont conformes aux prescriptions des décrets et règlements en vigueur. Les avaries, déchets, risque de gelée, manquants de route sont toujours à la charge de l'affréteur.

## RÉCLAMATION

Toute contestation se rapportant à nos ventes et quelle qu'en soit le motif doit, sous peine de nullité, nous être adressé par courrier ou courriel dans les 48 h de la date de livraison. Les délais des réclamations sont régis par les dispositions de l'article 28 des règles et usages RUCIP. Toute réclamation concernant les plants de pomme de terre devra être faite avant plantation et n'est recevable que si la marchandise a été correctement réceptionnée et stockée. L'acheteur devra prévoir, à réception de la marchandise, un emplacement propre, aéré et à l'abri des gelées. Il conviendra et acceptera comme condition spéciale que les conditions climatiques, la nature du sol, les façons culturales, les conditions d'entreposage, etc. exercent une influence déterminante et prépondérante sur les résultats, DOUAR DEN décline toute responsabilité quant aux pertes que le client pourrait subir. Il ne pourrait en aucun cas être amené à nous réclamer une indemnité supérieure au montant de la marchandise. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et informatif. Les retards de livraisons ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Ils ne sauraient donner lieu à dommages et intérêts. Toute réclamation devra être accompagnée des certificats d'origine, bons de livraisons et des lettres de voiture. En cas d'altération de la marchandise durant le transport affrété par DOUAR DEN, la réclamation doit être spécifiée sur la lettre de voiture en présence du chauffeur. Le client devra prendre des photos de la marchandise et nous les communiquer le jour même de la livraison.

## PAIEMENT

Sauf indication particulière, nos marchandises sont payables à la S.C.I.C. DOUAR DEN/BIO-PLANTS à la réception des plants (pour les règlements par chèque ou virement) ou à 30 jours fin de mois après la date de livraison pour les règlements en LCR. Pour toute commande, un règlement total ou partiel pourra être demandé. La validation de la commande sera effective après encaissement de ce règlement. Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement anticipé. L'acceptation d'une commande est subordonnée à la garantie d'une bonne solvabilité du client. Il est précisé que DOUAR DEN s'autorise, en cas de doute sur la solvabilité ou de litige avec l'Autre partie, à exiger un paiement comptant à la commande. Toute détérioration de la situation financière du client quelle qu'en soit la cause entraîne l'application sans délai du paiement comptant. À défaut de paiement dans les délais : application de pénalités de trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Les intérêts sont applicables à compter de la mise en demeure. Les pénalités et les intérêts sont exigibles de plein droit et seront d'office portés au débit du compte du client. Le défaut de paiement entraînera la suspension de toute nouvelle livraison jusqu'à règlement de l'ensemble des sommes dues.

L'Autre partie souhaitant obtenir une facturation sans TVA se doit de fournir à DOUAR DEN : le DAU, la CMR visée par l'ensemble des acteurs ou l'attestation fiscale de l'administration autorisant ce dernier à faire des achats en franchise de TVA. En cas de non-respect de cette règle, DOUAR DEN appliquera la TVA au taux légal en vigueur.

## RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La S.C.I.C. DOUAR DEN/BIO-PLANTS conserve l'entière propriété des marchandises vendues jusqu'au parfait paiement de leur prix, conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980 et tous les textes subséquents. Toutefois, le client supportera dès la sortie de nos locaux (si enlèvement) ou au moment de la livraison (si affrètement DOUAR DEN) le risque de perte ou de détérioration des marchandises ainsi que des dommages qu'elles pourraient occasionner.

## ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Suivants les dispositions de l'article 31 des règles et usages RUCIP, tous litiges découlant du présent contrat seront réglés par la juridiction d'arbitrage RUCIP de PARIS qui sera seule compétente au premier et au second degré. De convention expresse, les parties retiennent, en surplus, la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc en sa formation de fond, de référé, ou d'injonction, pour les litiges ne concernant que le seul paiement des factures en principal, frais, intérêts et accessoires. Seule la société DOUAR DEN pourra, en ce cas, opter pour un arbitrage ou une instance commerciale. Siège social : S.C.I.C. DOUAR DEN/BIO-PLANTS - Z.A. du Ruellou - 22480 Saint-Nicolas-du-Pélem.

## CLAUDE DE RÉCOLTE RESTREINTE

Toutes les ventes de la SCIC DOUAR DEN sont soumises à la qualité et au rendement de la récolte. Si, en raison d'une récolte décevante en termes de quantité, de qualité des plants, ce qui inclut des rejets par des organismes compétents à cet effet, moins de produits étaient disponibles, DOUAR DEN se réserve le droit de modifier les commandes passées en conséquence.





ensemble & autrement

# TARIFS SAISON 2024-2025

pour les commandes de plus de 1 250 kg

Des frais de préparations seront appliqués aux commandes inférieures à 1 250 kg :  
25 à 200 kg : +30 % / 225 à 500 kg : +20 % / 525 à 1 250 kg : +10 %

VARIÉTÉ	CALIBRE	NOMBRE MOYEN DE TUBERCULES/KG	QUANTITÉ / HA Indicatif en kg	TARIF € HT/KG/DÉPART Big bag de 1 250 kg	TARIF € HT/KG/DÉPART Sac de 25 kg
AGRIA	28/35 mm	38	1 500	1,81	1,87
	35/45 mm	18	2 500	1,29	1,35
	45/50 mm	11	3 500	1,14	1,20
ALLIANS	28/30 mm	48	1 250	1,89	1,95
	30/40 mm	24	2 050	1,50	1,56
	40/45 mm	14	3 150	1,22	1,28
	45/50 mm	10,5	3 900	0,99	1,05
ATHÉNA	25/32 mm	44	1 350	1,89	1,95
	32/40 mm	21	2 450	1,36	1,42
	40/45 mm	14	3 500	1,22	1,28
BYZANCE	28/35 mm	38	1 500	1,89	1,95
	35/45 mm	18	2 500	1,36	1,42
	45/50 mm	11	3 500	1,22	1,28
CELTIANE	25/32 mm	44	1 250	1,81	1,87
	32/40 mm	21	2 250	1,29	1,35
	40/45 mm	14	3 150	1,14	1,20
CHARLOTTE	25/32 mm	44	1 250	1,70	1,76
	32/40 mm	21	2 250	1,18	1,24
	40/45 mm	14	3 150	1,03	1,09
DÉLILA	28/35 mm	38	1 500	1,81	1,87
	35/45 mm	18	2 500	1,29	1,35
	45/50 mm	11	3 500	1,14	1,20
DÉSIRÉE	28/35 mm	38	1 500	1,70	1,76
	35/45 mm	18	2 500	1,18	1,24
	45/50 mm	11	3 500	1,03	1,09
LADY AMARILLA	28/35 mm	37	1 400	1,81	1,87
	35/45 mm	17	2 400	1,29	1,35
	45/50 mm	11	3 250	1,14	1,20
LADY CHRITL	25/32 mm	44	1 350	1,89	1,95
	32/40 mm	21	2 250	1,36	1,42
	40/45 mm	14	3 150	1,22	1,28
MAÏWEN	28/35 mm	38	1 500	1,89	1,95
	35/45 mm	18	2 500	1,36	1,42
	45/50 mm	11	3 500	1,22	1,28
MONALISA	28/35 mm	38	1 500	1,81	1,87
	35/45 mm	18	2 500	1,29	1,35
	45/50 mm	11	3 500	1,14	1,20
NATURÉA	28/35 mm	42	1 200	1,89	1,95
	35/45 mm	21	1 850	1,36	1,42
	45/50 mm	14	2 450	1,22	1,28
NICOLA	25/32 mm	44	1 250	1,70	1,76
	32/40 mm	21	2 250	1,18	1,24
	40/45 mm	14	3 150	1,03	1,09
PASSION	28/35 mm	38	1 500	1,81	1,87
	35/45 mm	18	2 500	1,29	1,35
	45/50 mm	11	3 500	1,14	1,20
RIKÉA	28/35 mm	38	1 500	1,70	1,76
	35/45 mm	18	2 500	1,18	1,24
	45/50 mm	11	3 500	1,03	1,09
ROSABELLE	28/35 mm	38	1 500	1,70	1,76
	35/45 mm	18	2 500	1,18	1,24
	45/50 mm	11	3 500	1,03	1,09
RUBIS	28/35 mm	38	1 500	1,70	1,76
	35/45 mm	18	2 500	1,18	1,24
	45/50 mm	11	3 500	1,03	1,09
STARLETTE	28/35 mm	38	1 500	1,89	1,95
	35/45 mm	18	2 500	1,36	1,42
	45/50 mm	11	3 500	1,22	1,28
TRUFFETTE	28/35 mm	38	1 500	2,03	2,09
	35/45 mm	18	2 500	1,62	1,68
	45/50 mm	11	3 500	1,16	1,22
VALÉRY	25/32 mm	44	1 250	1,81	1,87
	32/40 mm	21	2 250	1,29	1,35
	40/45 mm	14	3 150	1,14	1,20
WAHOU	28/35 mm	38	1 500	2,03	2,09
	35/45 mm	18	2 500	1,62	1,68
	45/50 mm	11	3 500	1,16	1,22
D-PACK 3 KG à partir de 100 filets commandés avant le 15/01/2025				ALLIANS	1,7
				AUTRES VARIÉTÉS	1,564

